

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 15
Procurations : 3
Votants : 18

N° 2024 6 5

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 16 OCTOBRE à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2024

Étaient présents :

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADÉ, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, PONS et RIGAL.

A donné pouvoir :

Mme DESAINT à Mme PONS

Mme GUILLEMAT à M. LABEUR

Mme SALOMÉ à M. MARETTE

Absents excusés :

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, ROOU, SANEGRE, THIOUX

Mrs CAPY, DEJEAN et DELGENES.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

**OBJET SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES COLLECTIVITÉS
ELECTRIFIÉES DE L'ARIÈGE (SDE09) : Travaux d'éclairage public :
Remplacement d'appareils vétustes - Tranche 2**

Par décision 2023/004, la commune sollicitait l'accompagnement financier (50%) de l'Etat au titre du Fonds vert pour la réalisation d'une seconde tranche de remplacement de 225 points lumineux d'éclairage public par des LED, estimée à 78 750.00 € HT.

Le SDE propose son inscription au prochain programme d'éclairage public selon le plan de financement ci-dessous :

Travaux estimés à 59 400 € HT financés par :

Conseil départemental :	12 500 € (21%)
SDE09 :	14 850 € (25%)

La participation de la Commune s'élèverait à : 32 050 € (54%)

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Demande** au SDE la réalisation de ces travaux et leur financement selon le plan de financement précisé en amont.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 19 novembre 2024**

Le Maire,
Louis MARETTE

Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER

